

**DECRET N° 2020-402 DU 21 AVRIL 2020  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT  
GENERAL DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES  
MARCHES PUBLICS**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2018-614 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2018-658 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2018-668 du 03 août 2018 portant nomination du Président du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** la délibération n°009/19/ANRMP/CR du 20 novembre 2019 du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics portant résultats de l'appel à candidature pour le recrutement des membres du Secrétariat Général,

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est nommé Secrétaire Général de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics avec rang de Directeur Général d'Administration Centrale, Monsieur **OUATTARA Oumar**, Spécialiste en gestion financière, Titulaire d'un Master en gestion des organisations internationales.

**Article 2** : Sont nommés Secrétaires Généraux Adjoints, avec rang de Directeur d'Administration Centrale :

- Monsieur **SOUMAHORO Kouity**, Administrateur des Services Financiers, Titulaire d'un Master en gouvernance et management des marchés publics en appui au développement durable, **Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et de la Formation** ;
- Monsieur **BILE Abia Vincent**, Juriste, Titulaire d'un Doctorat en droit, **Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions** ;
- Monsieur **ADOU Kouassi Félix Arnaud**, Auditeur financier, Titulaire d'un Master en audit, communication financière et contrôle de gestion, **Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants**.

**Article 3** : Les salaires, indemnités et avantages du Secrétaire Général et des Secrétaires Généraux Adjoints ainsi nommés, sont fixés par délibération du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, conformément aux textes en vigueur.

**Article 4** : Le Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 21 avril 2020

**Alassane OUATTARA**

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



**Eliane Atté BIMANAGBO**  
**Préfet**